

## Métiers Maîtrise d'œuvre : surveillant de travaux, conduite d'opérations, géomètre-topographe



### Rappel des modalités de transmission du virus :

#### Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminée :

Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

#### Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées. Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées, boutons...), le virus peut survivre quelques heures. Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

(Source : ministère du travail)

Déroulé de la journée	Modalités de travail et consignes sanitaires
Arrivée sur le site de travail	Voir Guide sanitaire : p10
Consignes d'habillage et de déshabillage	Voir Guide sanitaire : p12
Organisation du poste de travail	<p>Prioriser le travail à distance (TAD) lorsque l'organisation le permet, ainsi que la tenue de réunion par Teams</p> <p><u>Pour les activités au bureau ou réunions en présentiel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser les bureaux et les salles de réunions dans des espaces suffisamment dimensionnés pour respecter la distanciation sociale (1m entre les personnes) (Voir Guide sanitaire : p10)</li> <li>Si la distanciation sociale ne peut être respectée (&lt; 1m), alors le port du masque est obligatoire (Voir Guide sanitaire p10 et annexe I p15)</li> </ul> <p><u>Lors d'une intervention sur l'espace public :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>S'équiper des EPI habituels.</li> <li>Le cas échéant, informer la personne responsable du chantier de votre venue et du contenu de l'intervention.</li> <li>Prendre connaissance, à l'arrivée pour la première fois sur le chantier, des consignes de sécurité sanitaires spécifiques liées au Covid-19 et les appliquer.</li> <li>Sur les chantiers, réduire au strict minimum le nombre de réunions, prioriser le plein air et respecter la distanciation sociale (1m entre les personnes).</li> <li>La communication avec les autres intervenants sur le chantier ou avec les usagers se fait en respectant la distanciation sociale</li> <li>Si la distanciation sociale ne peut être respectée, alors le port du masque est obligatoire (Voir Guide sanitaire : p10 et annexe I p15)</li> </ul> <p><u>A l'issue de l'intervention sur chantier, site/bâtiment/local :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le cas échéant, enlever les EPI jetables et les placer dans un sac poubelle dédié. Le jeter dans un bac ordures ménagères</li> <li>Se laver les mains à l'eau et savon ou solution hydroalcoolique (si point d'eau, préférer le lavage des mains à l'eau)</li> <li>Se référer aux consignes de nettoyage des vêtements de travail suivant la procédure (Voir Guide sanitaire : annexe II p16)</li> </ul>
Utilisation et manipulation de matériel et documents	<p><u>Au bureau :</u> (Voir Guide sanitaire : p10)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le matériel partagé (ex : imprimantes/copieur, ...) doit être désinfecté avec un kit de nettoyage désinfection avant et après utilisation.</li> <li>Les documents partagés (plans, papiers divers, ...) sont connus et marqués. Les agents se lavent les mains avant et après utilisation.</li> </ul> <p><u>Lors d'une intervention sur des équipements/matériels sur espace public ou site/bâtiment/local :</u> Nettoyer les surfaces de contact des équipements/matériels objets de l'intervention (ex informatique : clavier, souris, ...) par application kit de nettoyage/désinfection, ensuite jeté à la poubelle.</p>
Accueil et contact avec le public	<ul style="list-style-type: none"> <li>Distanciation sociale et gestes barrières à respecter avec toute personne (agents, élus, citoyens, ...)</li> <li>Si la distanciation sociale ne peut être appliquées, alors le port du masque est obligatoire (Voir Guide sanitaire : p10 et annexe I p15)</li> </ul>
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les emballages ou autres déchets issus des interventions sont déposés dans des sacs plastiques fermés et déposés dans des containers correspondant à leur filière de recyclage</li> <li>Se laver les mains à l'eau et savon ou solution hydroalcoolique (si point d'eau, préférer le lavage des mains à l'eau)</li> </ul>
Conduite de réunions	<p>Prioriser le travail à distance lorsque l'organisation le permet, ainsi que la tenue de réunion par audio ou visio conférence Teams</p> <p>Voir Guide sanitaire : p10</p>

Déroulé de la journée	Modalités de travail et consignes sanitaires
<b>Modalités de déplacements dans les bâtiments et entre bâtiments municipaux/métropolitains</b>	Voir Guide sanitaire : p11
<b>Modalités de déplacements professionnels hors sites municipaux/métropolitains notamment visites de chantier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier les modes de transport individuel tel que véhicule personnel / vélo En cas d'utilisation des transports en commun, veiller à respecter les règles sanitaires en vigueur.</li> <li>• Respecter les conditions d'usage et de désinfection des véhicules (Voir Guide sanitaire : annexe III)</li> <li>• Port du masque à partir de deux personnes dans un véhicule</li> </ul>
<b>La restauration du midi</b>	Voir Guide sanitaire : p11
<b>La fin de la journée de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au départ du chantier, retirer vos EPI et équipement haute visibilité et ranger les dans un sac poubelle dans le coffre de votre véhicule.</li> <li>• Au départ du chantier ou du bureau :</li> <li>• Se laver les mains à l'eau et savon ou solution hydroalcoolique</li> <li>• En arrivant au domicile ôter vos vêtements dédiés au travail et laver les selon la procédure (Voir Guide sanitaire : annexe II p16)</li> </ul>